

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

6 septembre 2019
Version 2.0

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

1.0 Politique

Aucun produit ou matériau ne doit être conçu, développé, fabriqué, vendu, acheté ou distribué dans le monde entier par ou pour Kohler Co. et ses sociétés affiliées (« Kohler ») sans respecter les réglementations en vigueur sur la composition des produits, y compris toutes les lois environnementales produit applicables, telles que celles qui réglementent les matières toxiques, les émissions atmosphériques, les rejets des eaux usées, ou le traitement et l'élimination des déchets.

2.0 Objectif

Le but de cette Politique environnementale produit est d'identifier les réglementations et les exigences applicables en matière de produit chimique et de composition chimique du produit.

3.0 Champ d'application

La présente Politique environnementale produit - Liste des matériaux restreints, s'applique à tous les produits et matériaux, directs et indirects, conçus, fabriqués ou achetés dans le monde entier par ou pour toute entreprise de Kohler, y compris, mais sans s'y limiter, tous les sous-ensembles, pièces, matériaux, composants, batteries, marchandises et emballages.

Les réglementations sur les émissions de gaz d'échappement des sources mobiles et fixes ainsi que d'autres spécifications basées sur les matériaux, telles que les spécifications de placage, ne relèvent pas de la présente politique.

4.0 Responsabilités

Responsabilité de l'équipe Conformité produit

Une équipe Kohler composée de membres des services Juridique et Conformité, ayant autorité pour gérer, appliquer et/ou réviser cette politique selon les besoins. Toutes les questions concernant cette procédure ou la documentation relative à la Conformité doivent être envoyées à KohlerProductCompliance@Kohler.com.

Responsabilité de Kohler

Les entreprises et associés de Kohler ont la responsabilité de s'assurer que :

- Toutes les spécifications des matériaux répondent aux exigences réglementaires applicables.
- Seuls des fournisseurs approuvés sont utilisés.
- Toutes les exigences contractuelles sont satisfaites avant de travailler avec un fournisseur.

Responsabilité du fournisseur

Les fournisseurs doivent se conformer à la présente politique et à toutes les lois applicables pertinentes.

Sur demande, les fournisseurs doivent fournir * la documentation justificative appropriée relative aux matériaux, telle que :

- Divulgateur complète des matériaux utilisés
- Déclarations RoHS du fournisseur
- Déclaration du fournisseur pour les substances REACH SVHC et de la liste restreinte
- Documents de test effectué par un tiers démontrant que les émissions de formaldéhyde sont inférieures aux limites autorisées
- Modèle de rapport sur les minéraux de conflit
- Fiches de données de sécurité pour les substances, mélanges ou batteries

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)**

- Déclarations de conformité (UE, MRC, etc.)
- Autres résultats de tests, etc. requis dans le cadre des obligations de conformité des produits Kohler

* Tous les documents doivent satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans les annexes A à F.

Les fournisseurs doivent rester informés de toutes les réglementations applicables et informer immédiatement Kohler si les matériaux fournis contiennent des substances nouvellement réglementées.

5.0 Annexes

Annexe A - Divulgence complète des matériaux utilisés

Annexe B - Exigences minimales pour une déclaration de fournisseur dans le cadre de RoHS de l'UE

Annexe C - Exemple de déclaration RoHS de l'UE

Annexe D - Échantillon d'un «Tableau de divulgation de la teneur en substances dangereuses» RoHS en Chine

Annexe E - Exigences minimales pour une déclaration de fournisseur pour REACH UE

Annexe F - Exemple de déclaration REACH UE

6.0 Définitions et acronymes

Article	Objet dont la forme, la surface ou la conception sont définies lors de la fabrication, ce qui en détermine le fonctionnement plus que la composition chimique. Les articles joints ensemble ou assemblés restent des articles. Voir l'exemple à l'annexe E. (Défini par l'article 3 de REACH de l'UE)
Batterie	Toute source d'énergie électrique générée par conversion directe d'énergie chimique et constituée d'une ou plusieurs cellules primaires (non rechargeables) ou constituée d'une ou plusieurs cellules secondaires (rechargeables). (Défini par la directive de l'UE sur les piles et accumulateurs)
California Air Resource Board (CARB)	Principal organisme public chargé de protéger le public contre les effets néfastes de la pollution de l'air.
Loi californienne de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et les substances toxiques (Proposition 65)	Une loi sur le droit à l'information qui oblige les entreprises à informer les Californiens de l'exposition aux produits chimiques répertoriés pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.
Liste candidate	Liste des substances définies dans le règlement européen REACH identifiées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et susceptibles de faire l'objet d'une autorisation.
Chemical Abstracts Service (CAS) et Numéro de registre du Chemical Abstracts Service (n° CAS)	Le CAS est une division de l'American Chemical Society chargée de la recherche en chimie et sciences connexes. Le numéro CAS est un identifiant unique attribué par le CAS pour chaque substance chimique décrite dans la littérature scientifique publiée.
Objet complexe	Plusieurs articles réunis ou assemblés de diverses manières forment un objet complexe. Voir l'exemple à l'annexe E. (Défini par « Guide sur les exigences applicables aux substances contenues dans des articles » de l'ECHA).
Minéraux de conflit	Minerai extrait dans une zone de conflit armé et faisant l'objet d'un commerce illicite pour financer les combats.
Distributeur UE	Toute personne physique ou morale faisant partie de la chaîne d'approvisionnement (autre que le fabricant ou l'importateur) qui met un produit à disposition sur le marché. (Défini par le « Guide Bleu relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'Union européenne sur les produits 2016 »)
Importateur UE	Toute personne physique ou morale établie dans l'Union européenne qui met sur le marché de l'UE un produit provenant d'un pays tiers. (Défini par le « Guide Bleu relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'Union européenne sur les produits 2016 »)

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)**

Fabricant UE	Toute personne physique ou morale qui fabrique un produit ou fait concevoir ou fabriquer un produit et qui le met sur le marché sous son propre nom ou sa propre marque. (Défini par le « Guide Bleu relatif à la mise en œuvre de la réglementation de l'Union européenne sur les produits 2016 »)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	Une agence de l'Union européenne qui gère les aspects techniques et administratifs de la mise en œuvre du règlement REACH UE.
N° Communauté européenne (n° CE)	Identifiant unique attribué par la Commission européenne à des substances à des fins de réglementation au sein de l'Union européenne.
Union européenne (UE)	Une union politique et économique d'États membres situés principalement en Europe.
Matériau homogène	Un matériau de composition uniforme ou un matériau consistant en une combinaison de matériaux, qui ne peuvent pas être disjointes ou séparés en différents matériaux par des actions mécaniques telles que le dévissage, le découpage, le concassage, le meulage et les processus abrasifs. (Défini par RoHS 2011/65/UE)
International Living Future Institute (Liste rouge de l'ILFI)	Les « pires » matériaux qui prévalent dans l'industrie du bâtiment, tels que définis par le International Living Future Institute.
Spécification des matériaux	Une exigence formelle de Kohler se rapportant à la conception et à la composition chimique d'un composant, d'un sous-ensemble ou d'un produit.
Mélange	Un mélange ou une solution composée de deux substances ou plus. (Défini par l'article 3 du règlement REACH UE)
Emballage	Produits utilisés pour le confinement, la protection, la manipulation, la livraison et la présentation des matières premières aux produits transformés.
Produits	Assemblages finaux ou pièces de rechange, y compris les produits manufacturés et de marque. Aux fins de la conformité chimique du produit, les Produits sont considérés séparément de l'emballage.
Interdit	Ne doit pas être présent, quel qu'en soit la concentration.
Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (REACH)	Règlement de l'Union européenne traitant de la production et de l'utilisation de substances chimiques et leurs impacts potentiels sur la santé humaine et sur l'environnement.
Limité	Ne doit pas dépasser les limites de concentration maximales spécifiées.
À signaler	Aucune restriction actuellement imposée par la réglementation applicable, mais la présence doit être signalée à Kohler si elle dépasse les limites de concentration maximales spécifiées, le cas échéant.
Restriction des substances dangereuses (RoHS)	Concerne l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Fait souvent référence à la Directive de l'Union européenne relative à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses, et à d'autres législations similaires relatives aux substances restreintes dans des pays tels que les Émirats arabes unis, la Chine, la Corée, la Turquie et l'État de Californie des États-Unis.
Substance	Un élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenus par tout procédé de fabrication. (Défini par l'article 3 du règlement REACH de l'UE)
Substance extrêmement préoccupante (SVHC)	Une substance chimique (ou une partie d'un groupe de substances chimiques) pour laquelle il a été proposé que l'utilisation dans l'UE soit soumise à une autorisation en vertu de REACH. Souvent mentionné en conjonction avec la « Liste candidate » du règlement européen REACH. (Défini par le règlement REACH de l'UE)
United States Environmental Protection Agency (EPA)	Organisme indépendant du gouvernement fédéral américain pour la protection de l'environnement.
Objet très complexe	Une combinaison d'objets complexes plus simples et d'autres articles. Voir l'exemple à l'annexe E. (Défini par l'ECHA dans son « Guide sur les exigences applicables aux substances contenues dans des articles »)

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

7.0 Règlements sur les substances réglementées/contrôlées

Aucun produit ou matériau ne doit être conçu, développé, fabriqué, vendu, acheté ou distribué dans le monde entier par ou pour Kohler sans qu'au minimum le respect de la réglementation suivante ne soit en cours.

7.1 Règlement REACH de l'Union européenne (1907/2006)

Le règlement européen REACH (1907/2006) s'intitule « Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) ». REACH s'applique tant aux substances en elles-mêmes qu'aux « articles » composés de substances. <https://echa.europa.eu/regulations/reach/understanding-reach>

En l'absence de « divulgation complète des matériaux utilisés » (voir l'annexe A) pour les matériaux fournis à Kohler, les fournisseurs sont tenus de fournir une « déclaration REACH » (voir les annexes E et F pour connaître les exigences et voir un exemple) reflétant l'état des matériaux par rapport à la dernière révision du règlement REACH de l'UE.

Notez que le règlement européen REACH change fréquemment. À chaque changement de la réglementation, les fournisseurs doivent suivre l'évolution des exigences et communiquer à Kohler des informations à jour sur les matériaux qu'ils fournissent. Pour une liste des substances actuellement réglementées dans le cadre de REACH UE, veuillez vous reporter au site Web de l'Agence européenne des produits chimiques (liens ci-dessous).

Règlement REACH = « Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques »

- Liste des restrictions REACH de l'UE - Annexe XVII:
 - <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>
 - Les substances figurant sur la liste des restrictions ne peuvent pas être utilisées pour certaines applications. Si le fournisseur utilise l'une des substances figurant sur cette liste, par exemple le Pb, il est attendu qu'il ait examiné la rubrique spécifique de l'Annexe XVII de REACH pour s'assurer que ladite utilisation est autorisée pour les articles qu'ils fournissent à Kohler.

- Liste des substances soumises à autorisation REACH de l'UE - Annexe XIV :
 - <https://echa.europa.eu/authorisation-list>
 - Les fournisseurs qui fournissent des substances ou des mélanges à Kohler (voir les définitions à la section 5.0) doivent fournir une déclaration relative à la présence (ou à l'absence) de toute substance figurant sur la Liste des substances soumises à autorisation REACH (annexe XIV).

- Liste des substances candidates à l'autorisation d'utilisation de REACH dans l'UE - « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)
 - <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>
 - Les substances SVHC figurent sur la liste des « Substances candidates en vue d'une autorisation » du règlement REACH. Bien que l'utilisation de ces substances ne soit pas limitée, d'autres exigences d'utilisation sont obligatoires. En conséquence, **les fournisseurs doivent informer Kohler s'ils utilisent des substances de la liste candidate à des concentrations supérieures à 0,1 % en poids.**
 - Le seuil de concentration de la substance de 0,1 % (p/p) s'applique à chaque article (voir la définition à la section 5.0) ou substance fourni. Ce seuil s'applique à chaque article individuel d'un « objet complexe » ou « objet très complexe » composé de plusieurs articles, qui ont été joints ou assemblés.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)**

7.2 Directive RoHS de l'Union européenne (2011/65/UE) - « Restriction des substances dangereuses »

Le titre complet de la directive européenne RoHS est « Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».

RoHS s'applique à tous les composants, sous-ensembles et produits utilisés dans le produit final entrant dans le champ d'application de la Directive. Cela est nécessaire même si le composant, le sous-ensemble ou le produit en lui-même ne relève pas du champ d'application de la Directive (par exemple, une fixation).

Les produits entrant dans le champ d'application de la Directive RoHS comprennent tous les produits qui utilisent des courants électriques ou des champs électromagnétiques pour remplir au moins une fonction prévue. Les exemples incluent les générateurs, les blocs d'alimentation, les appareillages de commutation, les robinets et les toilettes électroniques, les commandes et les contrôleurs, les lumières et les moteurs. Les composants et sous-ensembles utilisés dans ces produits doivent être conformes car ils constituent la composition finale du produit fini.

http://ec.europa.eu/environment/waste/rohs_eee/legis_en.htm

En l'absence de « divulgation complète des matériaux utilisés » (voir l'annexe A) pour les matériaux fournis à Kohler, les fournisseurs sont tenus de fournir une « déclaration d'absence » (voir les annexes B et C) reflétant le statut des matériaux par rapport à la version la plus récente de la Directive RoHS de l'UE (2011/65/UE ainsi que ses modifications ultérieures, notamment 2015/863, qui ajoute des substances supplémentaires à la liste des substances restreintes). Les seuils RoHS pour les matériaux soumis à restriction doivent être évalués au niveau « homogène » pour les articles couverts par la déclaration et non au niveau des « produits finis » (voir la définition à la section 5.0).

7.3 Réglementations additionnelles relatives aux substances dangereuses

De nombreux autres règlements sur les substances dangereuses sont en train d'apparaître dans le monde et détaillent d'autres « substances préoccupantes ». Les fournisseurs devront coopérer pour évaluer le statut des produits Kohler par rapport à ces réglementations.

Réglementation	Description	Lien
Loi californienne de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et des substances toxiques (Proposition 65)	Notification requise. Les entreprises sont tenues de fournir un avertissement « clair et raisonnable » avant d'exposer une personne à un produit chimique inscrit sur la liste. Cet avertissement peut être émis de plusieurs manières, notamment en utilisant certaines étiquettes d'avertissement sur le produit.	https://oehha.ca.gov/proposition-65/law/proposition-65-law-and-regulations
RoHS Chine GB/T-26572	Notification et restriction requises. Les fournisseurs doivent fournir des informations sur les substances RoHS Chine contenues dans les composants dans le format du « Tableau de divulgation du contenu en substances dangereuses » de la Directive RoHS chinoise (voir exemple à l'annexe D).	
Directive européenne sur les piles (2006/66/CE)	Restriction requise. Comprend des restrictions pour les substances dangereuses contenues dans les piles (mercure, cadmium) Lithium : bien que cela ne soit pas limité par les directives environnementales, la présence de 0,3 g ou plus de Lithium dans un produit peut entraîner des restrictions à l'expédition.	http://ec.europa.eu/environment/waste/batteries/index.htm
Règlement de l'UE sur les propriétés biocides (RPB) Règlement (UE) 528/2012	Tous les produits biocides nécessitent une autorisation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) avant de pouvoir être mis sur le marché de l'UE, et les substances actives contenues dans ce produit biocide doivent être préalablement approuvées.	https://echa.europa.eu/regulations/biocidal-products-regulation/understanding-bpr

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)**

Directive de l'UE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (94/62/CE)	Restriction requise. La Directive relative aux emballages exige que les concentrations totales de plomb, de cadmium, de mercure et de chrome hexavalent présentes dans les emballages ou leurs composants ne puissent dépasser 100 ppm en poids. Notez que les matériaux d'emballage sont également soumis à d'autres réglementations telles que REACH, ODS, POP, etc. Sur demande, les fournisseurs de matériaux d'emballage doivent être en mesure de démontrer et de maintenir un état de conformité aux exigences essentielles obligatoires énoncées à l'annexe II de la Directive UE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (94/62/CE).	http://ec.europa.eu/environment/waste/packaging/legis.htm
Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (Règlement (CE) n° 1005/2009)	Restriction requise. Interdit/limite l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) conformément au Protocole de Montréal.	https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISUM:ev0021
Polluants organiques persistants (POP) (Règlement (CE) n° 850/2004)	Restriction requise. Interdit/limite l'utilisation de polluants organiques persistants (POP) conformément au Protocole de la CEE-ONU et à la Convention de Stockholm	http://ec.europa.eu/environment/chemicals/international_conventions/index_en.htm

8.0 Exigences supplémentaires de Conformité et de notification pour les substances dangereuses

Kohler surveille de près la présence de substances susceptibles de poser des problèmes pour la santé/ et/ou l'environnement, qu'elles soient actuellement restreintes ou susceptibles de faire l'objet d'une réglementation dans le futur. Les fournisseurs doivent se conformer aux exigences réglementaires en vigueur qui interdisent ou limitent des substances spécifiques, comme indiqué ci-dessous, et informer Kohler si des substances répertoriées comme « à signaler » figurent dans les articles fournis par leurs soins.

Toutes les substances énumérées dans le tableau sont soit catégoriquement **interdites**, **limitées** à un seuil spécifique, ou **à signaler** (pas de restriction, mais le fournisseur doit informer Kohler de la présence de ces substances).

Substance	Numéro de registre CAS	Niveau de contrôle
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	À signaler
Amiante, y compris l'amiante brun, bleu et blanc et la trémolite <i>Les matériaux fournis à Kohler ne doivent pas contenir d'amiante, ni y avoir été exposés.</i>	1332-21-4, 77536-66-4, 77536-68-6, 12172-73-5, 77536-67-5, 12001-29-5, 132207-32-0, 12001-28-4	INTERDIT
Béryllium métal	7440-41-7	À signaler
Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP)	117-81-7	INTERDIT
Bisphénol A (BPA) - 4,4' -isopropylidènediphénol	80-05-7	À signaler
Retardateurs de flamme bromés	Plusieurs	À signaler
Hydrocarbures chlorés	Plusieurs	INTERDIT
Cobalt Métal	7440-48-4	À signaler
Cyanure et ses composés	57-12-5	Limité
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Limité
Gaz à effet de serre fluorés (PFC, SF6, HFC)	Plusieurs	INTERDIT

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Formaldéhyde <ul style="list-style-type: none"> US EPA - 40 CFR Partie 770 US California Air Resources Board (CARB) - 93120-93120.12, titre 17, Code des réglementations de la Californie 	50-00-0	Limité
Substances halogénées	Plusieurs	À signaler
Matières sur la liste rouge ILFI (définition à la section 5.0) Voir https://living-future.org/declare/declare-about/red-list	Plusieurs	À signaler
Phosphore d'Indium (InP)	22398-80-7	À signaler
Nickel et ses composés	7440-02-0	À signaler
Perchlorates	14797-73-0, 1923-70-2, 2567-83-1, 7601-89-0, 7601-90-3, 7778-74-7, 7783-93-9, 7790-98-9, 7791-03-9, 10034-81-8	Limité
Biphényles polychlorés (PBC)	1336-36-3, 11097-69-1, 2437-79-8, 11096-82-5, 53469-21-9	INTERDIT
Poly et perfluoroalkyles (SPFA, y compris APFO et SPFO)	335-67-1, 1763-23-1	Limité
Naphtalènes polychlorés (NPC)	Plusieurs, par exemple 70776-3-3	Limité
Polychlorure de vinyle (PVC)	9002-86-2	À signaler
Substances radioactives	Plusieurs	INTERDIT
Paraffines chlorées à chaîne courte et moyenne (Alcanes C10-13 et C14-17, chloro)	85535-84-8, 85535-85-9	Limité
Silicones	Plusieurs	À signaler
Tetra-bromo bisphénol A (TBBPA)	79-94-7	À signaler

9.0 Minéraux de conflit

Bien que ces minéraux ne soient pas des « substances réglementées, contrôlées ou dangereuses », ils doivent être déclarés conformément aux exigences de la loi américaine Dodd-Frank Act de la SEC. En vertu de la réglementation américaine relative aux « minéraux de conflit », les minéraux concernés actuels sont les suivants :

- Cassitérite (étain) - N° CAS 7440-31-5
- Wolframite (tungstène) - N° CAS 7440-33-7
- Coltan (tantale) - N° CAS 7440-25-7
- Or - N° CAS 7440-57-5

Les fournisseurs doivent fournir à Kohler des informations sur la présence de ces minéraux et sur leur source d'origine, le cas échéant. La déclaration doit être complétée à l'aide du « Modèle de déclaration des conflits de minéraux » (CMRT) standard.

<http://www.responsiblemineralsinitiative.org/conflict-minerals-reporting-template/>

D'autres pays et États américains ont des exigences supplémentaires en matière de responsabilité des fournisseurs concernant l'approvisionnement en minéraux de conflit. Les fournisseurs peuvent être invités à fournir des documents pour se conformer aux exigences de déclaration en cours d'élaboration concernant les minéraux de conflit.

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

HISTORIQUE

VERSION	DATE	DESCRIPTION
1.0	13 mai 2019	Version préliminaire rédigée par Cally Edgren : <ol style="list-style-type: none">1. Établissement des exigences environnementales pour les produits Kohler Co.2. Inclure les réglementations sur les produits chimiques et la composition et les substances préoccupantes3. Clarification des attentes par rapport aux fournisseurs4. Clarification des exigences en matière de documentation.
2.0	6 septembre 2019	Version préliminaire révisée par Cally Edgren, Michael Read et Chelsie Warner : <ol style="list-style-type: none">1. Précision des domaines fonctionnels de Kohler Co. concernés par cette politique2. Définition plus précise du champ d'application de la présente politique3. Date de référence actualisée dans la liste de substances SVHC REACH à l'annexe F pour refléter la mise à jour de juillet 20194. Suppression des références concernant les responsabilités liées à la Qualité car celles-ci sont gérées différemment par divers groupes d'entités de Kohler Co.5. Modifications de l'examen légal final acceptées

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe A - Divulgence complète des matériaux (FMD)

La transparence de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour gérer les niveaux de risque croissants et le nombre en augmentation de substances soumises à des restrictions dans les produits. Kohler recueille dès le départ les informations sur les substances pour les articles achetés auprès des fournisseurs afin de minimiser le besoin de les contacter à chaque nouvelle restriction.

La « Divulgence complète des matériaux » comprend les informations suivantes :

- La composition chimique complète de tous les matériaux fournis à Kohler, y compris le nom commercial, le nom du fournisseur et la concentration de chaque composant
- Sur demande, le fournisseur fournira des documents et des données supplémentaires, notamment des certifications, des déclarations de conformité et des données de test, afin de démontrer ou vérifier la conformité
- Le fournisseur est également tenu d'informer Kohler de tout changement futur dans la composition du matériau

Les modèles au format XML (Common Extensible Markup Language) permettant la « divulgation complète des matériaux » comprennent :

Norme de Déclaration de matériel IPC 1752A:

<http://www.ipc.org/ContentPage.aspx?pageid=Materials-Declaration>

Norme de déclaration des matériaux permettant aux entreprises de la chaîne d'approvisionnement de partager des informations sur les matériaux présents dans les produits. La norme est prise en charge par un schéma XML et un modèle de données. Cette norme est disponible dans la boutique en ligne IPC à l'adresse <http://shop.ipc.org/IPC-1752A-WAM1-2-3-English-D>

Les listes de substances, telles que les restrictions de substances RoHS, la liste REACH SVHC, les exemptions RoHS, etc., figurent dans des annexes informatives destinées à faciliter la mise à jour des listes dynamiques. Ces listes sont en format XML et PDF et sont mises à jour deux fois par an après la publication par l'ECHA d'une liste des substances candidates REACH SVHC mise à jour.

Déclaration des matériaux IEC 62474 pour les produits de et pour l'industrie électrotechnique

<https://webstore.iec.ch/publication/29857>

L'IEC 62474:2018 spécifie la procédure, le contenu et le formulaire relatifs aux déclarations de matériaux pour les produits de sociétés exerçant des activités dans et fournissant le secteur de l'électrotechnique. Elle fournit aux fabricants en aval des données leur permettant d'évaluer les produits par rapport aux exigences de conformité de restriction de substance.

Une base de données associée à ce document est disponible sur <http://std.iec.ch/iec62474>. Elle contient la liste des :

- Groupes de substances déclarables et substances déclarables
- Substances de référence
- Classes des matériaux
- Plus un schéma XML pour le format et l'échange de données, et la table des développeurs qui l'accompagne

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe B - Exigences minimales pour une déclaration fournisseur RoHS de l'UE

Dans la plupart des situations, un « certificat de conformité » (CoC) envoyé par le fournisseur dans le cadre de la Directive européenne RoHS constitue une documentation acceptable pour le dossier technique de prise en charge de la conformité. Des instructions pour un certificat de conformité sont fournies ci-dessous, avec un exemple à l'annexe C.

En fonction du composant et du risque fournisseur, une documentation supplémentaire, y compris une « Divulgence complète des matériaux » et/ou un rapport de test analytique, peut également être demandée par Kohler afin de satisfaire à nos obligations en vertu de la norme EN 50581:2012 / IEC 63000:2016 / EN CEI 63000:2018 « *Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques en ce qui concerne la restriction des substances dangereuses* ».

Déclaration du fournisseur (« Certificat de conformité »)

Une déclaration RoHS du fournisseur envoyée à Kohler (également appelée « Certificat de conformité ») doit inclure (au minimum) les éléments suivants :

- Une référence à la directive contre laquelle la conformité est revendiquée (Directive RoHS de l'UE 2011/65/UE).
 - La déclaration devrait également inclure une référence à l'amendement 2015/863 (« phtalates ») et à tout amendement ultérieur modifiant les substances énumérées à l'annexe II de la Directive européenne RoHS.
- Une déclaration confirmant que la teneur en substance restreinte du matériau, de la pièce ou du sous-ensemble respecte les niveaux autorisés par le règlement cité en référence
 - Si une substance est présente au-dessus du niveau autorisé, une exemption d'application autorisée (et non expirée) **doit** être identifiée sur la déclaration.
- Numéro de pièce et description du ou des articles fournis à Kohler
 - La déclaration doit couvrir un matériau, une pièce et/ou un sous-ensemble spécifiques, ou une gamme spécifique de matériaux, de pièces et/ou de sous-ensembles.
 - Il est acceptable de répertorier plusieurs pièces sur le même certificat en utilisant un format de tableau.
- Date de première fabrication pour respecter les restrictions de matériaux.
- Signature d'un représentant de l'entreprise.
- Date d'émission de la déclaration.
- La déclaration doit être sur papier à en-tête de la société (nom, adresse, téléphone de l'entreprise).
- La déclaration doit être fournie en anglais ou dans une autre langue approuvée d'un État membre de l'Union européenne.

Autres informations suggérées :

- Coordonnées pour les questions de suivi.
- Alternatives suggérées pour les pièces ne respectant pas les restrictions.
- Méthode utilisée pour déterminer la conformité des pièces (par ex. : tests de matériaux ou évaluation de la chaîne d'approvisionnement et des processus de fabrication effectués par un tiers).
 - Si des tests analytiques ont été effectués (de préférence conformément à la norme IEC/EN 62321), il est demandé d'inclure une copie datée des résultats dans le document.

Résultats des tests analytiques

Les résultats des tests analytiques utilisant les méthodes décrites ou référencées dans IEC 62321:2008 et les mises à jour ultérieures peuvent être demandés pour certains composants ou matières premières.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe C - Exemple de déclaration RoHS de l'UE

Environmental Affairs Department
101 First Avenue
Chicago, IL 60611

ABC Enterprises

1er juin 2018

Cher Kohler,

ABC Enterprises certifie par la présente que le ou les produits énumérés ci-dessous sont conformes aux exigences de la Directive 2011/65/UE de l'Union européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS), et de ses modifications ultérieures, notamment la Directive N° 2015/863 modifiant l'annexe II de la Directive susmentionnée. Vous trouverez ci-dessous le statut RoHS des produits spécifiques.

Numéro de modèle du produit ABC Enterprises	Description du produit	Statut RoHS	Date de fabrication pour respecter les restrictions de matériaux RoHS	Exemptions RoHS de l'UE utilisées pour respecter les restrictions de matériaux RoHS
A2X33	Boîtier en plastique	Conforme aux restrictions matérielles RoHS de l'UE sans recourir à des exemptions	Juillet 2006	Aucune
SNJ401	Cadre de fixation en aluminium	Conforme aux restrictions de matériaux RoHS de l'UE, avec des exemptions	Novembre 2011	6 b)

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter Sarah Smith, responsable de la conformité Fournisseurs, au 202-202-2000. Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de ABC Enterprises, veuillez visiter notre site Web à l'adresse <http://www.abcenterprises.com/productstewardship>.

Cordialement,

James A. Gray

James Gray
Directeur des affaires environnementales
ABC Enterprises
jagray@abcenterprises.com

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)**

Annexe D - Exemple de tableau de divulgation RoHS en Chine

La directive RoHS2 chinoise exige que tous les produits électroniques et électriques vendus en République populaire de Chine portent le logo RoHS Chine approprié. Si le produit contient une des substances dangereuses du règlement dépassant les limites de concentration, les fabricants et les importateurs doivent fournir le nom et le contenu des substances dangereuses qu'il contient. (Le tableau et l'étiquetage doivent être conformes à la norme SJ/T 11364/2014 de la RoHS chinoise.)

Table B 产品中有害物质的名称及含量
Name and content of hazardous substances in product

部件名称 Component Name	有害物质 Hazardous substances					
	鉛 Lead (Pb)	汞 Mercury (Hg)	鎘 Cadmium (Cd)	六价铬 Hexavalent Chromium (Cr(VI))	多溴联苯 Polybrominated Biphenyls (PBB)	多溴二苯醚 Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDE)
显示器 Display	O	O	O	O	O	O
印刷电路板组件 Printed Circuit Board Assemblies	X	O	O	O	O	O
电子部件 Electrical Components	X	O	O	O	O	O
金属部件 Metal Components	X	O	O	O	O	O
风扇组件 Fan Assembly	X	O	O	O	O	O
接线和电缆 Wiring and Cable	O	O	O	O	O	O
电池 Battery	O	O	O	O	O	O
塑料部件 Plastic Components	O	O	O	O	O	O

本表格依据SJ/T 11364的规定编制。 This table is made per guidance of SJ/T 11364
O: 表示该有害物质在该部件所有均质材料中的含量均在GB/T 26572规定的限量要求以下。
O: Indicates that this hazardous substance contained in all of the homogeneous materials for the part is below the limit requirement in GB/T 26572.
X: 表示该有害物质至少在该部件的某一均质材料中的含量超出GB/T 26572规定的限量要求。
X: Indicates that this hazardous substance contained in at least one of the homogeneous materials used for this part is above the limit requirement in GB/T 26572.
(企业可在此处，根据实际情况对上表中打“X”的技术原因进行进一步说明。)
(According to actual situation, extra explanations can be given here for the technical reasons of items with "X".)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe E - Exigences minimales pour une déclaration de fournisseur pour REACH UE

Une déclaration de fournisseur UE REACH fournie à Kohler doit inclure, au minimum, les éléments suivants :

- Référence au règlement dont la conformité est revendiquée (Règlement (CE) N° 1907/2006).
- Signature d'un représentant de l'entreprise
- Date d'émission de la déclaration
- La déclaration doit être sur papier à en-tête de la société (avec nom, adresse, numéro de téléphone de l'entreprise)
- La déclaration doit être fournie en anglais ou dans une autre langue approuvée d'un État membre de l'Union européenne.
- Une référence aux listes de substances de l'UE REACH conformément aux exigences répertoriées ci-dessous, en fonction de la nature des éléments en cours de définition -
 - Liste des substances candidates à l'UE REACH (SVHC) - *TOUS les articles doivent indiquer le statut SVHC - voir l'exemple à l'annexe E.*
 - Liste des substances soumises à autorisation REACH de l'UE (annexe XIV) - uniquement les éléments définis comme « substances » ou « mélanges » (voir les définitions à la section 5.0)
 - Liste des restrictions REACH de l'UE (Annexe XVII) - s'il n'est pas fait référence à l'annexe XVII dans la déclaration du fournisseur, cela implique qu'aucune des substances « soumises à des restrictions » ne figure dans le ou les articles fournis à Kohler

Seuils REACH et définition du terme « article »

Suite à un arrêt de la Cour de Justice européenne en 2015, l'ECHA a mis à jour ses directives concernant les « objets très complexes », « objets complexes » et « articles » (voir les définitions à la section 5.0). En voici des exemples :

- Objets très complexes - Ensemble complet ou produit tel que cartes de circuit imprimé, téléphones portables, ordinateurs, voitures, avions
- Objets complexes - Composants constituant les parties d'un objet très complexe - par exemple, des condensateurs montés dans des trous (par exemple, soudés ou collés sur la carte de circuit imprimé)
- Article - Les différents composants de l'objet complexe - par exemple, dans le condensateur à trous, les « articles » seraient les conducteurs, le diélectrique, les connecteurs, les fils et le boîtier.

De nombreuses obligations REACH s'appliquent aux « substances présentes dans les articles » telles que définies ci-dessus. Elles sont similaires, mais pas identiques, aux seuils de « matériau homogène » définis dans la Directive RoHS de l'Union européenne.

Bien que la déclaration REACH du fournisseur puisse indiquer le numéro de pièce/produit vendu, il doit avoir évalué son produit fini au niveau « article ».

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Liste des substances candidates à l'UE REACH - « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)

<https://echa.europa.eu/candidate-list-table>

Une déclaration est requise pour identifier les SVHC contenues dans les articles, substances et/ou mélanges fournis à Kohler à une concentration supérieure à 0,1 % en poids (p/p) au niveau de « l'article ».

La déclaration doit correspondre à la liste des substances candidates à l'autorisation d'utilisation publiée la plus récemment (substances extrêmement préoccupantes). Elle doit mentionner la date de la dernière « liste des substances candidates à l'autorisation » publiée selon les termes de la déclaration (la liste des substances candidates à l'autorisation est généralement mise à jour par l'ECHA deux fois par an, mais peut survenir à tout moment).

Si une SVHC est présente au-dessus du seuil de concentration de 0,1 % p/p dans un article ou un mélange livré, les informations suivantes (de préférence sous forme de tableau) sont requises (exemple à la page 3) :

- L'article ou le mélange contenant une SVHC supérieure à la limite de 0,1 % p/p
- Une description de l'article ou du mélange
- Le nom de la SVHC - une entrée distincte pour chaque SVHC présente dans l'article est requise
- Le numéro de la Communauté européenne (N° CE) ou le numéro du Chemical Abstracts Service (N° CAS) de la SVHC
- Masse totale de la SVHC dans l'article ou le mélange
- Masse totale de l'article ou du mélange

Liste des substances soumises à autorisation REACH de l'UE - Annexe XIV

<https://echa.europa.eu/authorisation-list>

Si la SVHC est livrée sous forme de substance ou mélange (voir les définitions dans la section 5.0) et figure également sur la liste des substances soumises à autorisation (annexe XIV), le fournisseur doit en outre déclarer :

- La date d'expiration - la date après laquelle les SVHC ne peuvent plus être utilisées, mises sur le marché ou importées dans l'UE
- Si l'autorisation de l'ECHA a été accordée

L'annexe XIV ne s'applique pas aux « articles » et aucune déclaration des fournisseurs d'articles de Kohler n'est nécessaire.

Liste des restrictions REACH de l'UE - Annexe XVII

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

La déclaration doit également indiquer que les articles, substances et/ou mélanges fournis à Kohler sont conformes à l'annexe XVII, « *Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux* », la « liste des restrictions » et qu'aucune des substances figurant sur la liste des restrictions ne se trouve dans les produits fournis à Kohler en dehors des niveaux d'utilisation et de concentration autorisés. Le fournisseur est responsable de l'examen de l'entrée de toute substance dans la « Liste des restrictions » afin de déterminer si la restriction s'applique à son utilisation de la substance (par exemple, Pb ou Ni).

Autres informations suggérées :

- Contact pour les questions de suivi
- Solutions de remplacement proposées pour les pièces ne répondant pas aux restrictions définies à l'annexe XVII
- Méthode utilisée pour déterminer la conformité des pièces (par ex. tests réalisés par un tiers ou évaluation de la chaîne d'approvisionnement et du processus de fabrication)

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe F - Exemple de déclaration REACH pour l'UE

Environmental Affairs Department
101 First Avenue
Chicago, IL 60611

ABC Enterprises

18 juillet 2019

Cher Kohler,

En ce qui concerne le règlement (CE) N° 1907/2006 de l'Union européenne - « Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (REACH) », ABC Enterprises certifie par la présente que le ou les produits fournis à Kohler (à l'exception de ceux figurant dans le tableau ci-dessous) **ne contiennent pas de substances incluses dans la dernière « liste des substances candidates à l'autorisation »** (Substances of Very High Concern, également connues sous le nom de SVHC) publiées et mises à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) le **16 juillet 2019** (201 substances) à une concentration supérieure à 0,1 % p/p de l'article tel que défini par le règlement.

<https://echa.europa.eu/candidate-list-table>.

Modèle de produit ABC Enterprises	Description du produit	Nom de la substance	Numero CAS	Contenu SVHC dans l'article ou le mélange	Poids de l'article, de la préparation ou des substances non combinées
SNJ401	Cadre de fixation en aluminium	Plomb (Pb)	7439-92-1	0,289 g	127 g

Aucun des produits fournis à Kohler ne contient d'articles, de substances ou de mélanges restreints au sens de l'annexe XVII de REACH de l'UE, « Liste des restrictions », supérieurs aux seuils admissibles ou pour des applications interdites par le règlement.

Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter Sarah Smith, responsable Conformité Fournisseurs, au 202-202-2000. Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de ABC Enterprises, veuillez consulter notre site Web à l'adresse <http://www.abcenterprises.com/productstewardship>.

Cordialement,

James A. Gray

James Gray
Directeur des affaires environnementales
ABC Enterprises
jagray@abcenterprises.com

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[FEEDBACK ►](#)